

<b>Zeitschrift:</b>	Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura
<b>Herausgeber:</b>	Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura
<b>Band:</b>	- (1994)
<b>Heft:</b>	29
<b>Artikel:</b>	Violence(s)
<b>Autor:</b>	Montavon, Odile
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-351056">https://doi.org/10.5169/seals-351056</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

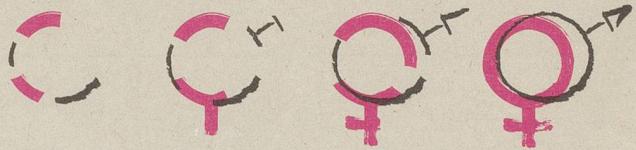
### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# elles



Bulletin d'information du Bureau de la Condition Féminine de la République et Canton du Jura 19, rue des Moulins 2800 Delémont

## VIOLENCE(S)

*"D'une certaine façon, c'est toute la collectivité (...) qui est responsable des sévices répétés, infligés à certaines femmes, voire, de leur décès : les voisins et les amis qui feignent d'ignorer ou qui excusent la violence, le médecin qui se contente de remettre les fractures et de panser les blessures, le travailleur social qui qualifie les mauvais traitements de défaut de communication, et la police ou la justice qui refusent d'intervenir. La violence est le fait d'un seul homme, mais les responsabilités vont bien au-delà."* \*

Tout le problème de la responsabilité sociale et politique face aux violences dont sont victimes les femmes est ainsi posé.

La violence contre les femmes n'est pas un acte privé, individuel, car les violences physique, sexuelle, verbale, psychologique, structurelle, économique, sont la conséquence du patriarcat, la conséquence d'une structure sociale, politique et économique, qui "autorise" la domination et suscite la subordination. Non seulement, donc, la violence en acte est un fait social qui engage la responsabilité de la société, mais les réponses que celle-ci offre, la mettent davantage en cause, montrant l'importance qu'elle lui accorde.

Car, il existe des stratégies pour contrer la violence.

Elles vont de la condamnation du phénomène à l'édification d'un système juridique efficace, en passant par l'approfondissement des recherches sur la violence afin d'améliorer l'éducation à la non-violence. Elles passent surtout par le soutien de toutes les politiques tendant à aplanir et supprimer les inégalités de statut des femmes et des hommes.

En effet, la violence est un problème lié à l'égalité. C'est la non-reconnaissance de l'autre, perçu comme objet ou comme être inférieur, qui autorise la violence, l'exploitation, l'annihilation.

Le problème de responsabilité qui se pose alors, nous renvoie à une autre forme de violence : la violence institutionnelle ou structurelle. Résultant de la passivité des institutions sociales et politiques, elle laisse cette violence s'exprimer et abandonne les victimes à leur sort.

Consciente de cette responsabilité qui pèse sur notre Etat, je m'engage à instaurer au niveau cantonal une politique globale de lutte contre les violences.

Je mènerai toutes les actions nécessaires, et possibles, à sa réalisation, avec mes collègues du Gouvernement et en m'inspirant du Programme proposé par le Conseil de l'Europe lors de la 3<sup>ème</sup> Conférence ministérielle sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Odile Montavon, Ministre de l'Education

\* "La violence contre les femmes dans la famille", Rapport des Nations Unies, New-York, 1989, p. 109